

# Bras de fer autour des perturbateurs endocriniens

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Ce mardi, le Parlement européen se penche sur le délicat dossier des perturbateurs endocriniens. La Commission est sommée de venir s'expliquer devant les eurodéputés au sujet du retard encouru dans la définition des critères d'identification des perturbateurs endocriniens. Un retard qui freine le processus d'encadrement législatif de ces substances chimiques et qui a mené à une condamnation de la Commission le 16 décembre dernier par la Cour européenne de Justice. Une telle condamnation est un fait rarissime que l'on doit à une plainte introduite par la Suède, rejointe ensuite par la France, les Pays-Bas et le Danemark.

Mais qu'entend-on au juste par des perturbateurs endocriniens? Ce sont des agents chimiques qui perturbent notre fonctionnement hormonal. On les retrouve un peu partout: parmi les pesticides, médicaments, détergents, jouets en plastique, produits cosmétiques ou encore dans les pneus de voiture. Même à très faible dose, ces agents perturbent le fonctionnement des glandes endocrines (thyroïde, pancréas, testicules, ovaires), ce qui provoque diabète, infertilité, cancers, obésité.

## Lobbying tous azimuts

Les critères que la Commission tarde à valider doivent permettre d'identifier ces perturbateurs. Les produits jugés dangereux pourraient ainsi être retirés du marché. On devine sans peine les énormes enjeux que recèle ce dossier en suspens depuis des années. «Comme il s'agit de critères horizontaux, ils s'appliquent à une multitude de secteurs. Une fois formulée, la définition d'un perturbateur endocrinien traversera tous les textes. Mais surtout la plus importante législation européenne adoptée à ce jour: Reach», explique Stéphane Horel, journaliste indépendante et auteur d'une enquête fouillée sur le sujet («Intoxication», éditions La Découverte, 2015).

Le processus d'élaboration des critères avait été entamé en 2009 au sein de la DG Environnement. Après quatre années de travail scientifique, un accord avait permis, en juin 2013, de dégager un certain nombre de critères. Sentant le sol se dérober sous ses pieds, l'industrie avait réagi par un lobbying tous azimuts auprès des autres DG afin d'isoler la DG

Environnement. «Un véritable Blitzkrieg fut déclenché», indique Stéphane Horel.

En première ligne, on retrouve l'industrie des pesticides (European Crop Protection Association, ECPA) et l'industrie chimique (European Chemical Industry Council, CEPIC). Certaines entreprises, comme BASF ou Bayer, sont elles-mêmes montées

au créneau pour ajouter une pression supplémentaire. Les industriels ont exigé une étude d'impact, ce qui permettait de retarder le processus de douze mois. C'était déjà ça de gagné...

Cette stratégie a été doublée d'un discours aux accents de chantage économique, vu le nombre de secteurs concernés.

Des scientifiques réputés proches de l'industrie ont ensuite monté par voie de presse une pseudo-controverse scientifique sur la question. Le coup de grâce fut porté avec l'avènement de la Commission Juncker et le dessaisissement de la DG Environnement au profit de la DG Santé. «C'est une DG où l'industrie des pesticides bénéficie d'une attention sans égal», précise Stéphane Horel.

Aujourd'hui, avec la condamnation de la Commission par la Cour européenne de Justice, la pression est à nouveau du côté de l'exécutif européen. «L'ambiance au Parlement européen risque d'être chaude», prédit Stéphane Horel. D'autant que le président de l'assemblée, Martin Schultz, vient d'envoyer une lettre très ferme au président de la Commission, Jean-Claude Juncker, lui enjoignant de publier les fameux critères, chose qu'elle aurait dû faire pour le 14 décembre 2013 au plus tard.

Encore faut-il voir quels critères seront retenus au bout du compte. Car là aussi, malgré le consensus scientifique de juin 2013, le politique conserve une marge de manœuvre. «Soit on travaille avec des catégories allant de 1 à 4 en fonction du degré de dangerosité, comme pour le cancer. Mais de cela, l'industrie ne veut pas. Soit on procède avec des critères dits de puissance, qui ne sélectionnent que les pires produits et encore, à partir de décisions arbitraires plutôt que d'arguments scientifiques. Or comme pour le changement climatique, les données scientifiques sont là», précise Stéphane Horel.

Entre les intérêts économiques et la santé des gens, le match n'est pas fini.

**Les produits jugés dangereux pourraient être retirés du marché. On devine les énormes enjeux que recèle ce dossier.**

## LE RÉSUMÉ

La Commission européenne est sommée de s'expliquer devant les eurodéputés à propos de son inaction dans un dossier marqué par le lobbying industriel.

Les perturbateurs endocriniens sont soupçonnés d'être néfastes pour la santé.

La Commission doit se prononcer sur des critères afin de les identifier, ce qui pourrait conduire à bannir certains produits.

Le dossier recèle de gros enjeux économiques.